

Qu'est-ce qu'un contrat «?maison vide?»??

07/10/2020



Un **contrat «?maison vide?»** est habituellement un contrat d'énergie pour lequel votre fournisseur **ne vous facture pas de redevance fixe** (ou frais d'abonnement). Ces contrats peuvent avoir d'autres caractéristiques (par exemple pas de facture d'acompte, ou des factures d'acompte très basses).

Ce type de contrat d'énergie peut être **intéressant si** vous avez un bâtiment **actuellement inoccupé**.

Mais attention?! Le prix de l'énergie pour ce type de contrat est beaucoup plus élevé que pour contrat d'énergie «?classique?». Si vous envisagez d'effectuer des travaux ou une nouvelle occupation du logement, il est préférable de conclure un contrat d'énergie «?classique?».

Tous les fournisseurs d'énergie ne proposent pas ce type de contrat. Certains proposent simplement une réduction des acomptes mensuels lorsque votre logement est inoccupé.

Pour plus d'informations, consultez notre rubrique «?Je suis propriétaire d'un logement mis en location?».

Publié le 7 octobre 2020.